

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 1^{er} juillet 2025

République Française
Département de l'Oise
Arrondissement de Compiègne

Nombre de conseillers

En exercice : 40
Présents : 30
Votants : 40

Date de convocation

25 juin 2025

Secrétaire de séance

Laurence HOUYVET

Délibération

2025-07-3599

Renseignements

1 rue de la Plaine
60190 Estrées-Saint-Denis

Du lundi au vendredi
9 h-12 h et 14 h-17 h

03 44 41 31 43
contact@cc-pe.fr
www.ccpaine-estrees.com



L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 25 juin 2025, s'est réuni dans la salle René Becuwe de Canly, en séance publique, sous la présidence de Mme Sophie MERCIER, sa présidente.

Étaient présents : Joël THIBAUT (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Laurent LEGRAND (commune de Bailleul le Soc), Dominique LE SOURD (commune de Blicourt), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Brigitte PARROT (commune de Choisy la Victoire), Christophe YSEMBOURG (commune d'Épineuse), Myriane ROUSSET, Francis MONFAUCON, Véronique CAVROIS, Christophe DESAILLY et Laurence HOUYVET (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Catherine DONZELLE et Michel FLOURY (commune de Grandfresnoy), Jean-Claude PORTENART et Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Isabelle FAFET (commune de Le Fayel), Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL et Frédéric MULLER (commune de Longueil-Sainte-Marie), Patrick GREVIN (commune de Montmartin), Annick DECAMP et Jean-Louis COVET (commune de Moyvillers), Sophie MERCIER et Marilyne GOSSART (commune de Rémy), Grégory HUCHETTE (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Romuald AMORY (commune d'Arsy), Laure BRASSEUR, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Donatien PINON (commune de Chevrières), Bertrand CUSSINET et Dorothée REGNIEZ (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie SOEN (commune de Francières), Dominique YDEMA (commune de Hémévillers), Tanneguy DESPLANQUES (commune de Rémy), Agnès CHARLET (commune de Rivecourt).

Pouvoirs :

Romuald AMORY	à	Joël THIBAUT
Laure BRASSEUR	à	Frédéric MULLER
Grégoire LANGLOIS-MEURINNE	à	Dominique LE SOURD
Donatien PINON	à	Ivan WASYLYZYN
Bertrand CUSSINET	à	Francis MONFAUCON
Dorothée REGNIEZ	à	Laurence HOUYVET
Jean-Marie SOEN	à	Anne-Sophie VECTEN
Dominique YDEMA	à	Sophie MERCIER
Tanneguy DESPLANQUES	à	Marilyne GOSSART
Agnès CHARLET	à	Grégory HUCHETTE

DÉLIBÉRATION N°2025-07-3599

PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE : DELIBERATION DE BILAN DE LA CONCERTATION ET D'ARRET DE PROJET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.103-2 et suivants, L.153-8 et suivants, les articles L.153-34 à L.153-35 ; R.153-12 et R.153-20 et suivants, R.104-33 à R.104-37, portant sur la procédure de révision allégée du PLU de Longueil-Sainte-Marie ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2018-09-2294 en date du 18 septembre 2018 actant la prise de compétence de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées en matière d'élaboration des documents d'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'urbanisme de la commune de Longueil-Sainte-Marie approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-07-3413 en date du 2 juillet 2024 prescrivant le lancement de la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Longueil-Sainte-Marie ;

Vu l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 18 mars 2025 sur l'examen au cas par cas « ad hoc » réalisé par la CCPE sur la procédure de révision allégée n° 1 du PLU de Longueil-Sainte-Marie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-05-3585 en date du 6 mai 2025 confirmant au regard de l'avis de l'Autorité Environnementale, que l'objet de la révision allégée n°1 du PLU de Longueil-Sainte-Marie est dispensé d'évaluation environnementale ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 juin 2025 ;

Considérant que les modalités de concertation suivantes ont été mises en œuvre :

- L'information sur le site internet de la CCPE sur le dossier de révision allégée n°1 a été réalisée dès le 16 janvier 2025 et dès le 14 janvier 2025 sur le site internet de la commune de Longueil-Sainte-Marie. Cette information est restée en ligne jusqu'au 1^{er} juillet 2025.
- L'information dans le bulletin municipal a été réalisée en décembre 2024.
- Un dossier de la révision allégée n°1 du PLU accompagné d'un registre ont été mis à la disposition du public en mairie de Longueil-Sainte-Marie à partir du 15 janvier 2025 jusqu'au 1^{er} juillet 2025.

Considérant que la CCPE et la commune se sont conformées aux modalités de concertation fixées par la délibération de prescription en date du 2 juillet 2024,

Considérant l'absence d'observations inscrites dans le registre mis à disposition de la population en mairie de Longueil-Sainte-Marie,

Considérant que le projet de révision allégée n°1 du PLU de Longueil-Sainte-Marie, tel qu'il est annexé à la présente délibération, est prêt à être arrêté,

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité,

TIRE le bilan de la concertation sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Longueil-Sainte-Marie, ce bilan étant jugé positif puisqu'aucune observation n'a été déposée à ce sujet.

ARRÊTE le projet de révision allégée n°1 du PLU de Longueil-Sainte-Marie tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DECIDE de soumettre pour avis le projet de révision allégée n°1 du PLU, lors d'un examen conjoint, conformément aux dispositions de l'article L153-34 du code de l'urbanisme :

- Aux personnes publiques associées,
- Aux communes limitrophes et aux Etablissements Publics de Coopération ayant demandés à être consultés.

La présente délibération sera transmise au Sous-Préfet de Compiègne et affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et en Mairie de Longueil-Sainte-Marie.

Pour extrait conforme,
À Estrées-Saint-Denis,
Le 1^{er} juillet 2025



La Présidente

Sophie Mercier